

MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI LITTORALE SUR LE BASSIN DE THAU

Modalités d'application de la Loi Littorale

- Les espaces remarquables terrestres
- Les espaces remarquables lagunaires et maritimes
- 17 Numéro des espaces remarquables (renvoyant au tableau ci-dessous, à la page 46 du DOO et aux pages 35 à 45 de la justification des choix du Rapport de Présentation)
- Limite des Espaces Proches du Rivage
- Coupures d'urbanisation
- Délimitation des agglomérations et villages supports d'extension urbaine
- Bande des 100 mètres inconstructibles

Éléments ne relevant pas des modalités d'application de la Loi Littorale

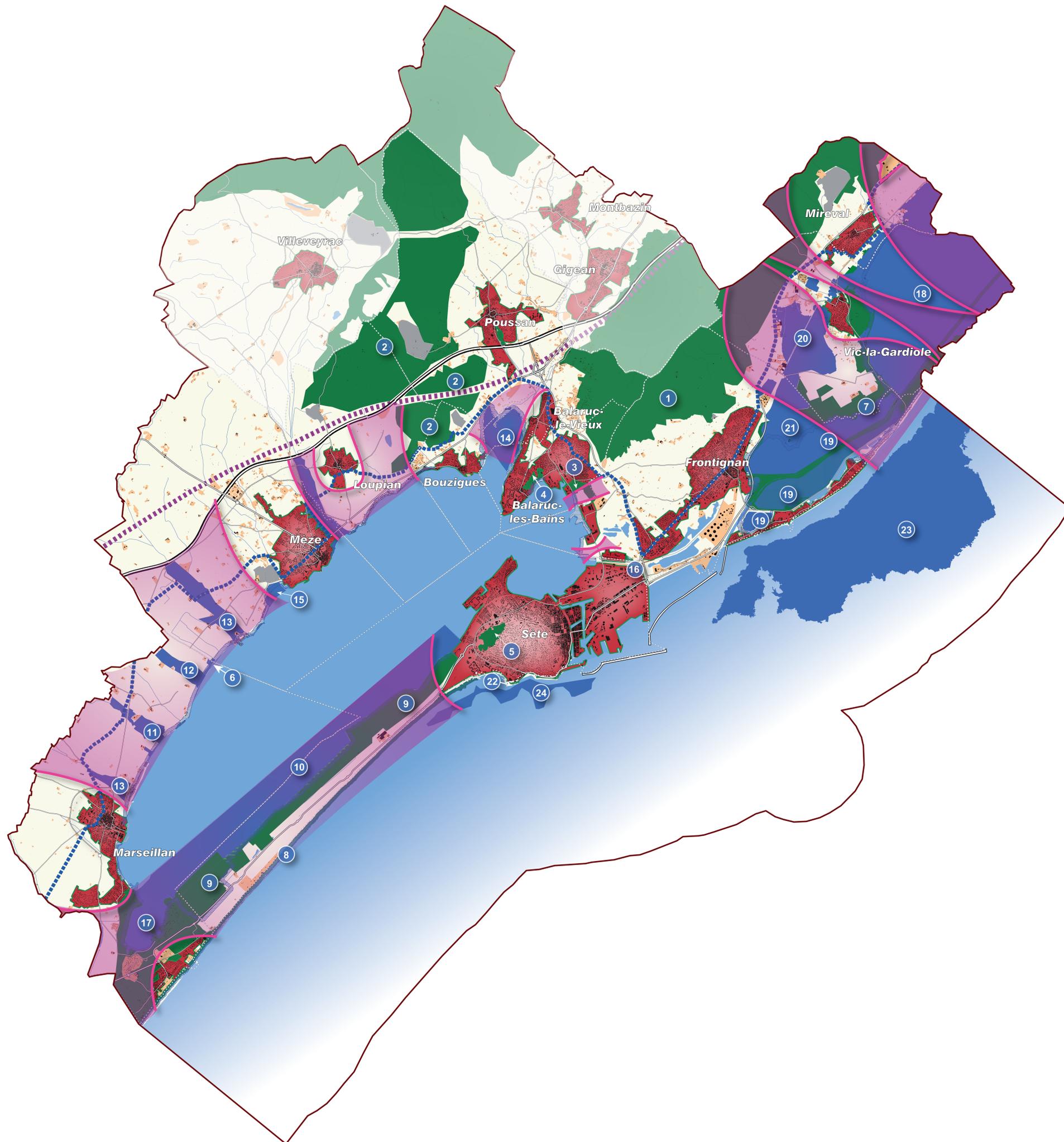
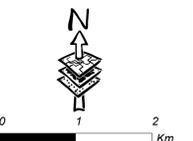
- Limites communales
- Espaces urbanisés à optimiser des communes non littorales définis par le 2.2 du DOO
- Les coeurs de nature terrestres de la trame verte et bleue pour les communes non littorales
- Espaces urbanisés en dehors des agglomérations et villages
- Autres occupations (carières, mines, circuits automobiles, friches industrielles...)

Le document graphique relatif aux modalités d'application de la Loi Littorale sur le Bassin de Thau identifie et localise les coupures d'urbanisation et les Espaces Remarquables au titre des articles L. 146-2 et L. 146-6 du code de l'urbanisme.

Il n'assure pas la délimitation, qui est assurée par les documents d'urbanisme locaux selon le principe de compatibilité avec le document graphique du SCoT.



Conception : SCE / 2014
Mise à jour SMBT / 2017



Dénomination et vocations des espaces remarquables :

Type de milieu	Numéro de l'Espace Remarquable sur la cartographie	Nom de l'Espace Remarquable	Vocation	
Massifs	1	Massif de la Gardiole	fonction récréative et écologique	
	2	Massif de la Moure	fonction récréative et écologique	
Bois et forêts du littoral	3	Bois de Saint Gobain Balaruc les bains	fonction récréative	
	4	Bois de Pech Meja	fonction récréative	
	5	Bois des Pierres Blanches	fonction écologique et récréative	
	6	Domaine de Bellevue	fonction écologique et récréative	
	7	Bois des Aresquiers (site classé)	fonction écologique et récréative	
	ensemble lagune et zones humides Thau	8	Lido de Sète / façade maritime	fonction écologique et récréative
		9	Lido de Sète / façade lagunaire	fonction écologique et activités primaires
10		Herbiers de Thau	fonction écologique et activités primaires	
11		Près de Soupié	fonction écologique et activités primaires	
12		Près du Baugé	fonction écologique et activités primaires	
13		Ripisylves des Fontanilles et du Nègues Vaques	fonction écologique et activités primaires	
14		Crique de l'Angle	fonction écologique et usage agricole (pâturage)	
15		Conque de Méze	fonction récréative	
16		Étang de Nahmens (étang de la bordelaise)	fonction écologique	
17		Pont de Onglous	fonction récréative et usage agricole (pâturage)	
Ensemble Vic - Ingril	18	complexe Etang de Vic, zones humides associées, lido des Aresquiers	fonction écologique et récréative	
	19	Étang d'Ingril et étang des Mouettes	fonction écologique et activités primaires	
	20	Marais de la Grande Palude et zone humide des Pradettes	fonction écologique	
	21	Salins de Frontignan	fonction récréative et écologique	
Espaces marins et sous-marins	22	Falaises de la corniche de Sète	fonction écologique	
	23	Plateau des Aresquiers / Herbiers et Matte morte de posidonies	fonctions écologique	
	24	Récifs de Sète	fonctions écologique	